

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-03-04-01

Date de convocation : 28 mars 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2022

Nombre d'élus : 27
Présents : 21
Représentés : 6
Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Cyrille FREMINET, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvvy HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAME

Absents ayant donné pouvoir : 6

Christophe MOLINSKI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS
Dominique JAILLON a donné pouvoir à Dominique SERVAIS
Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAME
Catherine DOTTARELLI a donné pouvoir à Magali PRADEL

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaires et comptables M14 ;

VU la fiche de calcul des résultats de l'exercice 2022 ;

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 27 mars 2023 ;

CONSIDERANT l'article L2311-5 du CGCT qui permet, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter au budget de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Magali PRADEL, 3 abstentions : Michel BOISRAME, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE)

1) **APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats tels qu'ils ont été dressés et attestés par le trésorier principal.

2) **REPORTE** par anticipation les résultats 2022 sur le budget primitif 2023 comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| • Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : | 1 500 000,00 € |
| • Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : | 1 016 026,87 € |
| • Compte 001 – Excédent d'investissement reporté : | 2 166 477,43 € |

3) **S'ENGAGE**, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2023, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 3 avril 2023

Le Maire
Marc TOURELLE

